

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur *Charles-Louis Kroneder*, capitaine au 12^{me} ré- giment d'infanterie de ligne.

(Voir le N° 221, session 1843-1844 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par pétition en date du 27 mai 1841, le sieur Charles-Louis Kroneder a demandé la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vienne (Autriche), le 24 mai 1786. Il est entré dans la carrière des armes, le 10 avril 1810, en s'engageant dans le régiment des étrangers, lequel faisait alors partie des armées françaises. Il servit dans ce corps jusqu'au 15 novembre 1813 et le 22 décembre même année, il est entré au service des Pays-Bas (régiment de chasseurs) avec le grade de sergent ; après avoir obtenu celui de sergent-major en 1824, il fut congédié le 20 janvier 1850, pour expiration de son engagement.

Le sieur Kroneder s'est rallié dès le principe à la cause de la Belgique et le 26 octobre 1850, il reçut le brevet de sous-lieutenant au 5^e régiment d'infanterie : il est parvenu successivement aux grades de lieutenant et de capitaine de 2^e classe ; il a été promu à ce dernier, par arrêté royal du 21 janvier 1859. Il a par son expérience et son zèle contribué à l'organisation du 5^e régiment.

Depuis son entrée au service de la Belgique, il n'a cessé de servir avec dévouement et distinction.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa requête.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 42 suffrages contre 6.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.